

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_093

OBJET :

COMMISSION N°4

*Octroi de l'attribution
du fonds de concours
relatif au projet de
réfection des
sanitaires de l'école*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 40

Suppléants présents : 4

Procurations : 3

Nombre de votants : 47

L'an deux mille vingt, le 9 mars à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-EN-PEVELE, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 mars 2020, conformément à la loi

Présents :

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Bernard CORTEQUISSE, Eric MOMONT, Yannick LASSALLE, Jean-Michel DELERIVE, Sylvain CLEMENT, Mmes Joëlle DUPRIEZ, Nadège BOURGHELLE-KOS

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Bernard ROGER, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Francis MELON, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Frédéric SZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, MM. Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Christian LEMAIRE, Alain DUCHESNE, Jean-Luc LEFEBVRE

Mme Anne DE BISSCHOP, MM. Olivier VERCRUYSE, Gérard NOCK, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

M. Thierry BRIDAULT, procuration à M. Pascal FROMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. M. Frédéric SZYMCZAK

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, Mmes Marie-Hélène BACLET, Jeannette WILLOCQ, M. Pierre CROXO,

Suppléants :

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacée par sa suppléante Mme Anne DE BISSCHOP

Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSE

M. Jean DELATTRE, remplacé par son suppléant M. NOCK

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Absents :

M. Benoît BRILLON

Secrétaire de Séance : Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 mars 2020

Délibération CC_2020_093

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de TOURMIGNIES pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC_2016_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de TOURMIGNIES autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant.

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de TOURMIGNIES s'élève à 127 580 €,

Considérant que la commune de TOURMIGNIES a déjà bénéficié d'un premier fonds de concours de 2 131,81 € pour la rénovation du portail de l'école Jean de la Fontaine,

Considérant que la commune de TOURMIGNIES a déjà bénéficié d'un deuxième fonds de concours de 2 569,31 € pour le changement des gardes corps au niveau des ponts

Considérant que la commune a déposé un nouveau dossier pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Tourmignies autorisant le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCPC,

Considérant qu'après déduction de ces trois fonds de concours, il lui restera à percevoir 100 758,43 € au titre de la politique du nouveau mandat.

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- de participer aux travaux réfection des sanitaires de l'école par l'octroi d'un fonds de concours à la commune de Tourmignies de 22 120,45 € dans le cadre de la politique du nouveau mandat, sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT du coût des travaux : 44 240,90 € HT, soit 53 089,08 € TTC

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant du financement en € HT	%
Commune de TOURMIGNIES	22 120,45	50 %
Fonds de concours CCPC mandat 2016-2020	22 120,45	50 %
Total	44 240,90	100 %

Après déduction de ces trois fonds de concours, il lui restera à percevoir 100 758,43 € au titre de la politique du nouveau mandat.

- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de Tourmignies identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la CCPC du fonds de concours accordé à cette commune.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président
et par délégation,

Jean-Luc DETAVENNE



C. QUINTELIER
Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_093-DE